



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 septembre 2021

**PRESENTS:** MM. MUFFAT SOPHIE, GEROUDET David, BAUD Nadine, CAVET Carole, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, VALDENNAIRE Bernard, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

**EXCUSEE :** MM. BAUD Mickaël, RAMEL Benoit.

**SECRETAIRE DE SÉANCE:** VALDENNAIRE Bernard.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. FINANCES

### 2.1. Décisions modificatives

- Budget principal : la délibération d'affectation de résultat prévoit en report d'investissement 49 392,75 € alors que c'est le même montant que le fonctionnement qui a été inscrit soit 48 857,74 €. Les écritures sont régularisées par décisions modificatives.  
Cette décision est approuvée à l'unanimité.
- Budget annexe Zone du Village d'Arbroz : les reports inscrits depuis 2019 sont la différence entre les dépenses d'investissement reportées et les recettes de fonctionnement reportées. Or, il n'est pas possible d'inscrire la différence. De plus, le compte de dépenses d'ordre 043 a été débité de 220 000 € alors que le compte de recette d'ordre 043 n'a pas été crédité. Les écritures sont régularisées par décisions modificatives.  
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### 2.2. Taxe foncière sur les Propriétés Bâties

L'exonération totale pendant 2 ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation n'est pas une obligation pour les communes.

Il est possible pour les communes de modifier le taux d'exonération avec pour minimum 40%.

Il est proposé de porter le taux d'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles à 40%.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### 2.3. Vente et achat de terrain communal

- Les propriétaires riverains du délaissé de voirie situé à proximité de la Route de la Fruitière, M. Pasquier et M. Baud, ce sont portés acquéreurs de la parcelle de 73 m<sup>2</sup>. Le conseil décide de fixer le prix à 200 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.  
Cette décision est approuvée à l'unanimité.
- M. HASELINT a proposé à la commune l'achat de la parcelle située au lieu-dit « Les Bouts » cadastrée section A n°1911 d'une surface de 2117 m<sup>2</sup> afin de réaliser un verger. Le terrain est en zone agricole. Le conseil décide de fixer le prix de vente à 4 € du m<sup>2</sup>. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.  
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

- Il est proposé à la commune l'achat de la parcelle située au lieu-dit « Les Queues » cadastrée section B n°1246 d'une surface de 1056 m<sup>2</sup>. Le prix est fixé à l'euro symbolique. Les frais de notaire à la charge de la commune. La parcelle étant peu exploitable, le conseil décline l'offre. Cette décision est approuvée à l'unanimité.
- Afin de réaliser la construction du nouveau réservoir, la commune souhaite acquérir les parcelles situées au lieu-dit « Les Mouilles » cadastrées section A n°824, n° 825, n°830, n°831 et n°832 pour une superficie totale de 2 583 m<sup>2</sup>. Le prix est fixé à 5 € du m<sup>2</sup>. Les frais de notaire sont à la charge de la commune. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### 3. FORÊTS

La Fédération Nationale des Communes Forestières alerte les communes adhérentes sur les nouvelles orientations de l'Etat qui projette de supprimer 475 postes à l'horizon 2025 tout en augmentant la participation financière des communes au budget de l'Office National des Forêts. Le conseil décide de soutenir la motion éditée par la Fédération Nationale des Communes Forestières qui exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF et qui demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### 4. URBANISME

PC M et Mme GIBRAT	Route des Nants	Modificatif	Accordé le 21/08/21
PC M GALLAY Aimé	Le Couard	Rénovation chalet mitoyen	Accoré le 21/08/21
PC M GALLAY Julien	Le Couard	Rénovation chalet mitoyen	Accoré le 21/08/21
PC M et Mme GRISCHOTTI	Route du Plan	Construction bri voitures	Accordé le 29/07/21
PC Sté WESKI	Le Couard	Rénovation ferme	En cours d'instruction
PC M et Mme COCQUEREL	En l'Eau	Création d'une annex	En cours d'instruction
PC M TISSOT Théo	Route des Bouts	Construction chalet	En cours d'instruction
PC M GRIETENS	Rte du Bois à Bâtard	Rénovation chalet	En cours d'instruction
DP M PRALON	En l'Eau	Agrandissement	Accordé le 16/07/21
DP M TISSOT Pascal	Route de la Côte	Haie	Accordée le 26/08/21
DP M ELIOTT	Route du Plan	Changement de destination	Accordée le 2/08/21
DP M MANDEEL	Route de la Côte	Changement de destination	Retirée le 15/07/21
DP M SULLIVAN	Le Couard d'Amont	Division foncière	Refusée le 12/08/21

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### 5.1. Location de l'appartement I8 :

Suite au départ de l'ancien locataire, M MALES, l'appartement est loué à Mme GIROD Mélody.

#### 5.2. Vente de lots de bois

Les 2 lots de bois de 10 et 11 m<sup>3</sup> n'ayant pas trouvé d'acquéreur, le conseil propose de le remettre en vente au prix minimum de 35€ du m<sup>3</sup>.

### **5.3. Dématérialisation des factures locales**

La Trésorerie de Thonon fait partie des services sélectionnés au niveau national pour expérimenter la mise à disposition et le paiement des factures locales (eau, cantine,...) aux usagers dans leur espace « particulier » sur le site « impôts.gouv.fr ».

Les usagers concernés seront informés par courriel de ce nouveau dispositif qui ne se substitue pas à l'envoi de factures papier par courrier. C'est seulement après avoir testé et apprécié le circuit dématérialisé que chacun pourra, s'il le souhaite, demander la suppression des envois papier.

### **5.4. Construction du nouveau réservoir**

Le nouveau réservoir prévu Chemin des Praz va faire l'objet d'une déclaration préalable. Les travaux de terrassement vont faire l'objet d'un appel d'offre.

### **5.5. PV de l'assemblée générale de Copropriété du Mont Chéry**

La commune a relancé les problèmes de fuite et d'intervention dans la salle communale du Mont Chéry.

### **5.6. Réunions du Plan Local d'Urbanisme (PLUi-H)**

Suite au Conseil Communautaire du 14 septembre portant sur l'arrêt du PLUi-H, 3 réunions publiques seront organisées pour informer la population et répondre aux questions sur le devenir du territoire ainsi que sur la procédure d'enquête publique à venir :

Les dates et lieux sont :

- jeudi 23 septembre à 19h à la salle municipale de La Baume ;
- mercredi 6 octobre à 19h à la salle polyvalente de Reyvroz ;
- vendredi 22 octobre à 19h au palais des sports de Morzine.

Compte tenu de l'arrêt programmé en septembre, l'enquête publique pourrait être lancée à la mi-décembre 2021.

### **5.7. Recensement du patrimoine**

Les conseillers municipaux : Nadine BAUD, Bernard VALDENNAIRE et Marie-Ange VANSCHÉEUWYCK ont réalisé un document recensant les ouvrages du patrimoine de la Commune.

Prochain conseil municipal : **Lundi 11 octobre 2021 à 19h00.**

Madame la maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H15.

Le Maire,  
Sophie MUFFAT

